



**BUDGET ANNEXE  
« IMMOBILIERS D'ENTREPRISES »**

**RAPPORT DE PRÉSENTATION DU BUDGET  
SUPPLEMENTAIRE**

**EXERCICE 2024**

## SOMMAIRE

<b>1. Présentation générale du budget supplémentaire du budget annexe « immobiliers d'entreprises »</b>	<b>3</b>
<b>2. La trajectoire financière du budget annexe « immobiliers d'entreprises »</b>	<b>4</b>
2.1 L'affectation du résultat 2023 du budget annexe « immobiliers d'entreprises »	4
2.2 Les indicateurs de gestion du budget annexe « immobiliers d'entreprises »	5
2.2 La dette du budget annexe « immobiliers d'entreprises »	6
<b>3. La programmation pluriannuelle du budget annexe « immobiliers d'entreprises »</b>	<b>7</b>
<b>4. La section d'exploitation du budget annexe « immobiliers d'entreprises »</b>	<b>8</b>
4.1 Les recettes d'exploitation du budget supplémentaire	8
4.2 Les dépenses d'exploitation du budget supplémentaire	9
<b>5. La section d'investissement du budget annexe « immobiliers d'entreprises »</b>	<b>10</b>
5.1 Les dépenses d'investissement du budget supplémentaire	10
5.2 Les recettes d'investissement du budget supplémentaire	11

## 1. PRESENTATION GENERALE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE DU BUDGET ANNEXE « IMMOBILIERS D'ENTREPRISES »

Le budget supplémentaire a pour vocation de prendre en compte les résultats de l'exercice précédent, de réajuster, en cours d'exercice, les prévisions et / ou les affectations budgétaires, et permettent ainsi de prendre en compte des éléments nouveaux, non intégrés dans les documents budgétaires précédents.

Le budget supplémentaire du budget annexe est voté en Conseil de Métropole.

Le budget supplémentaire qui vous est soumis se caractérise principalement par une affectation du résultat et des ajustements de crédits nécessaires depuis le vote du budget primitif le 7 décembre 2023 pour actualiser les prévisions financières en milieu d'exercice.

Il conduit à une variation des volumes de crédits de :

- ✓ + 2 303 K€ en section d'exploitation.
- ✓ + 2 646 K€ en section d'investissement.

En K€	BP 2024	Proposition BS 2024	Total après BS 2024
<b>Section d'exploitation</b>	<b>1 890</b>	<b>2 303</b>	<b>4 194</b>
<b>Section d'investissement</b>	<b>1 535</b>	<b>2 646</b>	<b>4 181</b>

## 2. LA TRAJECTOIRE FINANCIERE DU BUDGET ANNEXE « IMMOBILIERS D'ENTREPRISES »

### 2.1 L'AFFECTATION DU RESULTAT 2023 DU BUDGET ANNEXE « IMMOBILIERS D'ENTREPRISES »

A l'occasion du budget supplémentaire les résultats de l'exercice précédent sont repris.

Résultats de clôture exploitation	Résultats de clôture d'investissement	Restes à Réaliser en Recettes	Résultats cumulés investissement	Part affectée à l'investissement	Solde maintenu en section exploitation
2023	2023	2023	2023	2024	2024
( A )	( B )	( C )	( B+C )	( D )	( A-D )
3 096 148,84 €	- 792 712,84 €	- €	- 792 712,84 €	792 712,84 €	2 303 436,00 €

Il est décidé d'affecter l'excédent d'exploitation du budget annexe « immobiliers d'entreprises » comme suit :

Le résultat de clôture 2023 de la section d'exploitation s'établit à 3 096 148,84 euros.

Le résultat de clôture 2023 de la section d'investissement, s'élève à -792 712,84 euros.

Il est affecté en section d'investissement un montant de 792 712.84 euros pour permettre la couverture du besoin de financement de la section d'investissement. Cette affectation donnera lieu à l'émission d'un titre au compte 1068 « Autres réserves » à l'issue du vote du budget supplémentaire 2024.

Le solde maintenu en section d'exploitation s'élève à 2 303 436 euros et est porté en recettes sur la ligne budgétaire codifiée 002 « Résultat d'exploitation reporté ».

Le résultat de clôture de la section d'investissement hors restes à réaliser établit à -792 712.84 euros, est inscrit sur la ligne budgétaire codifiée 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » du budget supplémentaire 2024 en dépenses.

## 2.2 LES INDICATEURS DE GESTION DU BUDGET ANNEXE « IMMOBILIERS D'ENTREPRISES »

Afin de mieux appréhender la trajectoire du budget annexe suite au budget supplémentaire 2024, les indicateurs de gestion ont été recalculés.

<b>Epargne de gestion courante</b>	= recettes de gestion courante - dépenses de gestion courante (hors solde exceptionnel et financier et provisions réelles) => <b>Capacité courante de financement de l'établissement hors politique d'endettement</b>
<b>Epargne de gestion</b>	= Epargne de gestion courante + solde exceptionnel large => <b>Capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement après prise en compte des éléments non liés à la gestion courante (résultat exceptionnel).</b>
<b>Epargne brute</b>	= recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement => <b>Capacité d'autofinancement brute (CAF) de la section d'investissement</b>
<b>Epargne nette</b>	= épargne brute - annuité en capital de la dette => <b>Capacité d'autofinancement nette de la section d'investissement</b>

En K€	Budget voté 2023	Budget primitif 2024	Total 2024 après BS	Evolution 2023 / 2024	
				en M€	en %
<i>Recettes de gestion courante</i>	1 175	1 171	1 171		
<i>Dépenses de gestion courante</i>	618	638	986	348	54%
<b>Epargne de gestion courante (EBG)</b>	<b>557</b>	<b>532</b>	<b>185</b>	<b>-348</b>	<b>-65%</b>
<b>Taux d'épargne de gestion courante (Taux d'EBG)</b>	<b>47,4%</b>	<b>45,5%</b>	<b>15,8%</b>		
<i>Recettes exceptionnelles larges (77 + 78 +76) hors nature 775</i>	6	645	645		
<i>Dépenses exceptionnelles larges (67 +68 + 66112)</i>	0	5	56	51	1011%
<b>Résultat exceptionnel large</b>	<b>6</b>	<b>640</b>	<b>589</b>	<b>-51</b>	<b>-8%</b>
<b>Epargne de gestion (EBG + résultat exceptionnel)</b>	<b>563</b>	<b>1 172</b>	<b>774</b>	<b>-398</b>	<b>-34%</b>
<b>Taux d'épargne de gestion</b>	<b>47,7%</b>	<b>64,6%</b>	<b>42,6%</b>		
<i>Recettes réelles</i>	1 181	1 815	1 815		
<i>Dépenses réelles</i>	660	643	1 094	450	70%
<b>Epargne brute (EBE)</b>	<b>521</b>	<b>1 172</b>	<b>721</b>	<b>-450</b>	<b>-38%</b>
<b>Taux d'épargne brute (Taux d'EBE)</b>	<b>44,1%</b>	<b>64,6%</b>	<b>39,7%</b>		
Annuité en capital de la dette (16 sauf le 16449 et 165)	1 429		0	0	
<b>Epargne nette (ENE)</b>	<b>-908</b>	<b>1 172</b>	<b>721</b>	<b>-450</b>	<b>-38%</b>
<b>Taux d'épargne nette (Taux d'ENE)</b>	<b>-76,9%</b>	<b>64,6%</b>	<b>39,7%</b>		
Encours de dette (au 31/12 de l'année précédente)	0	0	0		
<b>Capacité dynamique de désendettement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		

**L'épargne de gestion courante (EBG)** est en diminution par rapport au budget primitif 2024 notamment du fait d'un réajustement crédits pour les admissions en non-valeur et les créances éteintes à hauteur de 305 k€

**L'épargne de gestion** : Le constat est identique pour l'épargne de gestion avec un taux en diminution suite à l'intégration au budget supplémentaire 2024 de dépréciations des actifs circulants pour 45 K€. Le résultat exceptionnel reste néanmoins positif résultant de la cession du foncier quartier Malleborge à Port-Saint-Louis du Rhône au chapitre 77 inscrit au budget primitif.

**L'épargne brute (ou capacité d'autofinancement brute)** : Le taux d'épargne brute est en diminution du fait notamment de la prise en compte de dépenses imprévues sur la section de fonctionnement qui vient peser sur les dépenses réelles mais reste positif.

**L'épargne nette** : suite à un remboursement anticipé du capital de la dette en 2023 le budget est entièrement désendetté. L'épargne nette est donc identique à l'épargne brute.

---

## 2.2 LA DETTE DU BUDGET ANNEXE « IMMOBILIERS D'ENTREPRISES »

Suite à un remboursement anticipé du capital de la dette en 2023, le stock prévisionnel de dette au 31/12/2024 est nul. Il n'y a plus d'emprunt sur ce budget.

### 3. LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DU BUDGET ANNEXE « IMMOBILIERS D'ENTREPRISES »

Le tableau ci-dessous présente les programmes qui apparaissent dans la programmation pluriannuelle des investissements du budget annexe « immobiliers d'entreprises » avec les principaux indicateurs de suivi.

Libellé du programme	Libellé de l'autorisation de programme	Montant de l'autorisation de programme (en K€)	Montant réalisé au 31/12/2023 (en K€)	Montant annuel des crédits de paiements BP 2024	Variation des crédits de paiements BS 2024	Montant annuel des crédits de paiements total après BS 2024	Taux d'avancement prévisionnel au 31/12/2024
Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales	Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales projet mdture 2020-26	9 920 K€	0	272 K€		272 K€	3%
	Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales gestion mdture 2020-26	6 389 K€	417 K€	1 153 K€	1 773 K€	2 926 K€	52%
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>16 309 K€</b>	<b>417 K€</b>	<b>1 425 K€</b>	<b>1 773 K€</b>	<b>3 198 K€</b>	<b>22%</b>
Logistique	LOGISTIQUE GESTION MDTURE 2020-26	160 K€	38 K€	7 K€		7 K€	28%
Numérique	NUMERIQUE GESTION MDTURE 2020-26	10 K€	0	3 K€	7 K€	10 K€	100%
	<b>TOTAL</b>	<b>16 479 K€</b>	<b>455 K€</b>	<b>1 435 K€</b>	<b>1 780 K€</b>	<b>3 215 K€</b>	<b>22%</b>

Le volume des autorisations de programme (AP) au 1<sup>er</sup> janvier 2024 s'élève à 16 479 K€. Le taux d'avancement prévisionnel au 31/12/2024 est attendu à hauteur de 22%.

Il est proposé au budget supplémentaire 7 K€ de crédits de paiement pour l'autorisation de programme « Logistique » en vue de l'acquisition d'un équipement de Visio conférence ainsi que l'acquisition d'ordinateurs.

La principale opération en investissement est dédiée à la réhabilitation et la modernisation des pépinières d'entreprise Ouest de la Métropole.

## 4. LA SECTION D'EXPLOITATION DU BUDGET ANNEXE « IMMOBILIERS D'ENTREPRISES »

### 4.1 LES RECETTES D'EXPLOITATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE

En K€	Budget voté 2023	BP 2024	BS 2024	Total après BS 2024	Evolution total après BS / BP 2024 en %
<b>Recettes réelles</b>	<b>1 181</b>	<b>1 815</b>	<b>0</b>	<b>1 815</b>	
<b>Recettes de gestion courante</b>	<b>1 175</b>	<b>1 171</b>	<b>0</b>	<b>1 171</b>	
013 - Atténuations de charges				0	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 175	1 171		1 171	
73 - Impôts et taxes					
74 - Dotations et participations				0	
75 - Autres produits de gestion courante	0	0		0	
<b>Autres recettes d'exploitation</b>	<b>6</b>	<b>645</b>	<b>0</b>	<b>645</b>	
76 - Produits financiers	6	6		6	
77 - Produits exceptionnels		638		638	
<b>Recettes d'ordre</b>	<b>76</b>	<b>75</b>	<b>0</b>	<b>75</b>	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	76	75		75	
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section					
<b>Total recettes d'exploitation</b>	<b>1 256</b>	<b>1 890</b>	<b>0</b>	<b>1 890</b>	
<b>Résultat reporté ou anticipé "n-1"</b>	<b>2 555</b>	<b>0</b>	<b>2 303</b>	<b>2 303</b>	
<b>Total recettes d'exploitation cumulées</b>	<b>3 812</b>	<b>1 890</b>	<b>2 303</b>	<b>4 194</b>	

Il n'est pas proposé de modification au budget supplémentaire hormis la reprise de l'excédent reporté d'un montant de **2 303 K€** au chapitre 002.

## 4.2 LES DEPENSES D'EXPLOITATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE

En K€	Budget voté 2023	BP 2024	BS 2024	Total après BS 2024	Evolution total après BS / BP 2024 en %
<b>Dépenses réelles</b>	<b>660</b>	<b>643</b>	<b>450</b>	<b>1 094</b>	<b>69,98%</b>
<b>Dépenses de gestion courante</b>	<b>618</b>	<b>638</b>	<b>348</b>	<b>986</b>	<b>54,46%</b>
011 - Charges à caractère général	602	633	29	663	4,60%
012 - Charges de personnel et frais assimilés			13	13	
014 - Atténuations de produits					
65 - Autres charges de gestion courante	16	5	305	310	
<b>Autres dépenses d'exploitation</b>	<b>42</b>	<b>5</b>	<b>103</b>	<b>108</b>	
66 - Charges financières	42			0	
67 - Charges exceptionnelles	0	5	5	10	100,00%
68 - Dotations aux provisions, dépréciations			46	46	
69 - Impôts sur les bénéfices				0	
022 - Dépenses imprévues			52	52	
<b>Dépenses d'ordre</b>	<b>426</b>	<b>284</b>	<b>0</b>	<b>284</b>	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	426	284		284	
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section					
<b>Total dépenses d'exploitation hors virement</b>	<b>1 087</b>	<b>927</b>	<b>450</b>	<b>1 377</b>	<b>48,57%</b>
<b>023 - Virement à la section d'investissement</b>	<b>2 725</b>	<b>963</b>	<b>1 853</b>	<b>2 816</b>	<b>192,39%</b>
<b>Total dépenses d'exploitation</b>	<b>3 812</b>	<b>1 890</b>	<b>2 303</b>	<b>4 194</b>	<b>121,85%</b>

Les dépenses d'exploitation augmentent au total de 2 303 K€ :

- Au chapitre 011 : 29 K€ sont prévus principalement suite à une régularisation de la taxe foncière ;
- Au chapitre 012 : 13 K€ sont prévus pour la refacturation des frais de structure, partie charges de personnel ;
- Au chapitre 65 : ajustement des admissions en non-valeur et des créances éteintes pour 305 K€ ;
- Au chapitre 68 : 46 K€ sont prévus au titre des dépréciations d'actifs circulants ;
- Au titre des dépenses imprévues la somme 52 K€ a été positionnée ;
- Le virement entre section est de 1 853 K€.

## 5. LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « IMMOBILIERS D'ENTREPRISES »

### 5.1 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE

En K€	Budget voté 2023	BP 2024	BS 2024	Total après BS 2024	Evolution total après BS / BP 2024 en %
<b>Dépenses réelles</b>	<b>3 597</b>	<b>1 460</b>	<b>1 853</b>	<b>3 313</b>	<b>126,9%</b>
<b>Dépenses d'équipement</b>	<b>2 143</b>	<b>1 435</b>	<b>1 780</b>	<b>3 215</b>	
Total des opérations d'équipement	2 143	1 435	1 780	3 215	124,0%
<b>Opérations pour le compte de tiers</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Dépenses financières</b>	<b>1 454</b>	<b>25</b>	<b>73</b>	<b>98</b>	
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 454	25	0	25	
020 - Dépenses imprévues			73	73	
<b>Dépenses d'ordre</b>	<b>1 684</b>	<b>75</b>	<b>0</b>	<b>75</b>	
040 - Opérations de transfert entre sections	76	75		75	
041 - Opérations patrimoniales	1 609	0		0	
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>5 281</b>	<b>1 535</b>	<b>1 853</b>	<b>3 388</b>	<b>120,7%</b>
<b>Résultat reporté ou anticipé "n-1"</b>		<b>0</b>	<b>793</b>	<b>793</b>	
<b>Total dépenses d'investissement cumulées</b>	<b>5 281</b>	<b>1 535</b>	<b>2 646</b>	<b>4 181</b>	<b>172,4%</b>

Il est proposé au budget supplémentaire 1780 K€ de crédits de paiement pour les opérations d'équipement.

Il est proposé au budget supplémentaire 7 K€ de crédits de paiement pour l'autorisation de programme « Logistique » en vue de l'acquisition d'un équipement de Visio conférence ainsi que l'acquisition d'ordinateurs.

La principale opération en investissement est dédiée à la réhabilitation et la modernisation des pépinières d'entreprise Ouest de la Métropole.

Au titre des dépenses imprévues la somme 73 K€ a été positionnée.

Le résultat négatif 2023 s'élève à 793 K€ et est positionné en 001 dans les dépenses d'investissement et en 1068 dans les recettes d'investissement.

## 5.2 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE

En K€	Budget voté 2023	BP 2024	BS 2024	Total après BS 2024	Evolution total après BS / BP 2024 en %
<b>Recettes réelles</b>	<b>64</b>	<b>288</b>	<b>793</b>	<b>1 081</b>	<b>275,1%</b>
<b>Recettes d'équipement</b>	<b>0</b>	<b>224</b>	<b>0</b>	<b>224</b>	
13 - Subventions d'investissement (reçues) (sauf le		224		224	
<b>Recettes financières</b>	<b>64</b>	<b>64</b>	<b>793</b>	<b>857</b>	
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés			793	793	
16 - Emprunts et dettes assimilées (165, 166, 16449)	25	25		25	
27 - Autres immobilisations financières	39	39		39	
<b>Recettes d'ordre</b>	<b>2 035</b>	<b>284</b>	<b>0</b>	<b>284</b>	<b>0,0%</b>
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	426	284		284	
041 - Opérations patrimoniales	1 609	0		0	
<b>Total recettes d'investissement hors virement</b>	<b>2 099</b>	<b>572</b>	<b>793</b>	<b>1 364</b>	<b>138,6%</b>
<b>021 - Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>2 725</b>	<b>963</b>	<b>1 853</b>	<b>2 816</b>	<b>192,4%</b>
<b>Résultat reporté ou anticipé "n-1"</b>	<b>457</b>			<b>0</b>	
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>5 281</b>	<b>1 535</b>	<b>2 646</b>	<b>4 181</b>	<b>172,4%</b>

Au niveau des recettes financières l'excédent de fonctionnement de 793 K€ est capitalisé en 1068 afin de compenser le déficit investissement.